

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 OCTOBRE 2017

Présents : Mr SCHOETTL maire, Mrs LECLERCQ, TALFUMIERE adjoints, Mrs PANIGADA, MATEESCU, LABURTHE

Mmes : BOUCHER, WEIGNEZ, ALAZARD, POUPART, GAUTHIER, FARDEAU, REVERET, FICAT

Absent : Mr GOUALIN

La séance est ouverte à 20h45

Secrétaire de séance : Mme poupart

Lecture du compte rendu- du conseil du 5 septembre 2017

Monsieur le maire souhaite apporter une modification au compte rendu du 5 septembre en précisant que le fonctionnement du bar de la plage tel que mis en œuvre avait été à l'époque préconisé par la préfecture et non pas par le ministère de la jeunesse et des sports.

Toujours concernant le bar de la plage, Monsieur PANIGADA Conseiller Municipal précise que le terme « entrée payante » du bassin n'est pas approprié puisqu'il s'agit dans ce cas d'une adhésion au comité des fêtes qui permet cet accès.

Après ces modifications, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

- Délibération adoptée à l'unanimité pour approuver les nouveaux statuts du SIVOA **(Syndicat mixte de la vallée de l'orge aval)**.
- Délibération adoptée à l'unanimité pour autoriser Mr le maire à solliciter une subvention dans le cadre du développement Culturel 2017/2018.
- Délibération adoptée à l'unanimité pour autoriser Mr le maire à solliciter une subvention au PNR **(Parc Naturel Régional de la haute Vallée de Chevreuse)** à hauteur de 60 % pour l'achat d'arbres fruitiers qui chaque année en novembre sont plantés au nom de chaque enfant né dans l'année.
- Délibération refusée à l'unanimité concernant la demande de la CCPL **(Communauté de commune du pays de Limours)** à adhérer à un syndicat gérant l'installation des gens du voyage.
- Délibération adoptée à l'unanimité pour que la commune adhère au contrat groupe statutaire du CIG **(centre interdépartementale de gestion)**.
- Délibération adoptée à l'unanimité après la proposition de Mr le maire que 4 élus du Conseil Municipal de Janvry deviennent membres statutaire de l'association du comité des fêtes. Il s'agit de Mrs Christian SCHOETTL, Francis PANIGADA, Jean-François LECLERCQ et de Mme Isabelle GAUTHIER.

FINANCES

Mr le maire indique que la commune va acheter une bande de terrain de 1 mètre sur 10 mètres à Mr et Mme CAUET ? au prix de 75 euros le m2.

Mr le maire demande au Conseil son accord pour vendre un terrain qui serait co-acheté par Mr et Mme BERNIER et par Mr et Mme EMERY. Le Conseil donne son accord. Mr le maire précise que cette somme aidera au financement de l'assainissement.

Une décision modificative a été prise pour rééquilibrer une écriture comptable au budget communal.

Dans le cadre du fond de compensation de la TVA, la commune a recouvré la somme de 5247,16 € sur la section fonctionnement et 4031,09 € sur la section investissement.

URBANISME

- Suite à une DP (demande préalable) incomplète en date du 3 juillet 2017 de Mr et Mme MOULARD, la demande modifiée a été acceptée.
- Accord pour Mr EBERHARDT pour la construction d'une piscine
- Permis de construire accordé au hameau de la Brosse à Mr Christian SCHOETTL

TRAVAUX

Un expert de la MACIF passera mercredi 4 octobre pour la réparation de la fontaine.

L'installation des caméras se poursuit, on est aujourd'hui à 22 caméras installées sur un total de 33.

Mr le maire remercie à ce sujet Mr ANDRADE et Mr BASTIDE pour leur aide précieuse. Merci également aux habitants ayant accepté en signant une convention avec la mairie qu'un branchement électrique soit effectué dans leur propriété.

Les travaux à l'intérieur de l'église avancent à grands pas et seront comme prévu terminés pour le marché le Noël. La date de fin de travaux étant fixée mi-novembre. En plus des travaux de restauration des murs, l'électricité sera entièrement refaite. Les messes reprendront normalement à partir du 9 décembre.

Mr le maire indique que suite au constat de détérioration des douves du château, un courrier a été envoyé aux propriétaires afin que soient prises les dispositions nécessaires à leur restauration.

CAISSE DES ECOLES

Un voyage est prévu l'année prochaine, mais le budget de la caisse des écoles ne permettra pas de prendre en charge ce voyage à la même hauteur que celui organisé cette année. Aussi, une participation plus importante sera demandée aux familles, le coût par enfant pourrait s'élever

à 300 € dont 100 € seront pris en charge par la caisse des écoles. Pour alléger la facture le voyage se déroulerait sur 4 jours à la place de 5 jours. Des aides pourront être assurées par le CCAS (**centre communal d'actions sociales**) pour les familles qui rencontreraient des difficultés à assumer financièrement ce séjour. Un courrier sera adressé à chaque famille pour plus d'informations sur ce sujet.

Les enfants se rendront comme convenu le 13 octobre à la fête de la science. Au regard du nombre important d'enfants inscrits cette année (67), les sorties seront réduites, le bus scolaire étant trop petit pour transporter tous les enfants, il faut de ce fait faire appel au service d'une compagnie d'autocars pour un coût moyen d'environ 500 € par déplacement.

La semaine de 4 jours étant de nouveau effective, une révision du contrat d'entretien des locaux scolaire a été renégociée avec la société en charge de cet entretien. Celle-ci n'interviendra plus que 4 jours par semaine et non 5 jours. Cela permettra d'économiser sur cette dépense une somme annuelle d'environ 1500 €.

Le contrat avec la société de restauration « Yvelines restauration » a été reconduit aux mêmes tarifs que l'année dernière.

Par ailleurs,

- Le fendage des marrons pour le marché de noel aura lieu le 10 novembre à l'auberge.
- L'élection des délégués de parents d'élèves et des enfants délégués se déroulera le 13 octobre.
- Un dictionnaire a été offert aux enfants du Cm 2 au début de cette année scolaire, en vue de leur prochaine entrée au collège.
- Le 4 octobre, les enfants iront visiter l'exposition d'artistes de l'association « Hélium », à la petite ferme
- La fête de la pomme a rapporté cette année la somme de 235 euros.

Concernant les activités périscolaires, 42 enfants à ce jour sont inscrits au cours d'anglais et 33 à l'activité « poney »

CCAS

→ La plantation des arbres pour les naissances des enfants aura lieu le 11 novembre, ce sera l'occasion d'accueillir ce même jour les nouveaux habitants.

→ Le repas des anciens aura lieu cette année le 12 novembre à l'auberge autour de plateaux de fruits de mer. Si certaines personnes n'apprécient pas les fruits de mer, il faudra le préciser lors de l'inscription afin de prévoir pour eux un autre menu. A l'occasion de ce repas une animation musicale est prévue.

→ Aujourd'hui, sur 30 places disponibles pour le voyage en Grèce, 13 personnes se sont déjà inscrites.

→ Il y aura de nouveau un stand tartiflette lors du marché de Noël.

COMITE DES FETES

Au dernier conseil d'administration du comité des fêtes, Madame Michèle DECOUR a été nommée présidente, succédant à Madame THEYS Raymonde devenue présidente d'honneur. Madame Nicole TALFUMIERE a été élue trésorière et Madame Isabelle NICOLAS secrétaire.

Cette année, le marché de Noël de Janvry fêtera ses 20 ans. Pour cette occasion, l'ouverture du marché sur les 2 week-ends se fera dès le vendredi 14 heures et se terminera le dimanche soir.

Deux réunions sont prévues avec tous les bénévoles, le vendredi 10 novembre et le samedi 18 novembre. Il sera possible de dîner à l'auberge le vendredi soir en dégustant les fruits de mer présents sur le stand. Une réservation sera obligatoire pour se garantir une place assise.

La bourse aux vêtements aura lieu le samedi 14 octobre dans la cour de la petite ferme.

DIVERS

→ Suite au cyclone IRMA des dons ont été transmis à la fondation de France. Le montant s'élève à la somme de 1100 €. Monsieur le maire informe que la fondation de France a remercié très chaleureusement le village de Janvry pour son altruisme et sa générosité.

→ Mr le maire signale qu'un club d'informatique va ouvrir prochainement dans des locaux de la petite ferme. Ce club disposera de 12 postes informatiques.

→ Mr le maire rappelle aux habitants qu'il est indispensable pour entretenir de bonnes relations de voisinage de respecter les horaires suivants pour toutes nuisances sonores de : 9 h à 19h du lundi au samedi et de 10h à 12 h le dimanche. (Notamment pour les tontes ou autres travaux extérieurs bruyants).

→ La société de nettoyage de la voirie intervient 1 fois par mois sur la commune.

Monsieur Jean-François LECLERCQ 1^{er} adjoint, « lance » un appel au bénévolat pour nourrir les animaux le dimanche matin, inscriptions et informations en mairie.

La séance est levée à 22h 45

Le prochain conseil municipal aura lieu le 7 novembre